

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 25

Absents excusés : 02

Absents : 02

Procurations : 01

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 29 Septembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christopher GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christopher GERAN donne procuration à Louis-Jules DARES.

Secrétaire de séance : Yvon TOI OTTO

N° de délibération : 10B
Date de transmission
en préfecture :
01 OCT. 2025

Création de trois postes de non titulaires sur des emplois non permanents

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment l'article L.332-13 et L.332-23 1,

Vu le tableau des effectifs, tel que modifié par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 mai 2025,

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents, pour assurer d'une part, le remplacement d'agents en congé de longue maladie dans les établissements scolaires de la collectivité et d'autre part faire face à un accroissement d'activité au service « Développement local » de la Collectivité.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de recruter :

- Deux contractuels de droit public à 26 heures hebdomadaires. Ces emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C. Leur rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 366.
- Un contractuel de droit public à temps complet dans la catégorie hiérarchique C. Sa rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 373.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°6 du 29 septembre 2025, n'est pas applicable.

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité

Article 1 : De créer des postes de non-titulaires, sur des emplois non permanents, comme suit :

Type de contrat	D.H.	Nombre de postes
Contractuel de droit public (Accroissement d'activité)	35 h	1
Contractuel de droit public (Remplacement de fonctionnaire absent)	26 h	2

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs tel qu'établit en annexe.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, au Service de gestion comptable de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe et à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe.

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO


Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :
Affichée le 02 OCT. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX
EMPLOIS PERMANENTS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025

DENOMINATION DES POSTES	NOMBRE DE POSTES CREEES		NOMBRE DE POSTES OCCUPES		NOMBRE DE POSTES VACANTS	
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.
Adjoint Administratif	14	10	0	5	14	5
Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} cl.	28	10	16	1	12	9
Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} cl.	19	1	19	0	0	1
Rédacteur	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl.	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl.	3	0	2	0	1	0
Attaché	3	0	2	0	1	0
Attaché Principal	2	0	2	0	0	0
Directeur Général des Services (Attaché Principal)	1	0	1	0	0	0
Directeur de Cabinet	1	0	0	0	1	0
Adj. d'Animation. Princ. 2 ^{ème} cl.	4	13	4	6	0	7
Adjoint d'Animation	1	17	0	5	1	12
Adjoint du Patrimoine	1	0	0	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 2 ^{ème} cl.	2	0	1	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 1 ^{ère} cl.	2	0	2	0	0	0
Ass.Cons.Patr.Bibl.Princ. 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique	18	28	1	5	17	23
Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} cl.	24	23	19	11	5	12
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} cl.	8	1	7	1	1	0
Agent de Maîtrise	16	3	7	0	9	3
Agent de Maîtrise Principal	11	0	10	0	1	0
Technicien	1	0	1	0	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} cl.	2	0	0	0	2	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
Ingénieur	1	0	1	0	0	0
Gardien Brigadier de P.M.	5	0	0	0	5	0
Brigadier Chef Principal	5	0	4	0	1	0
Chef de Service Police Munic.	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Princ. de 2 ^{ème} cl.	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Princ. de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
A.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	7	0	5	0	2	0
A.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	10	3	1	2	9	1
TOTAL	198	109	108	36	90	73
	307		144		163	

EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS NON-COMPLET

Dénomination des postes	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} cl.	30 h	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	30 h	6	1	5
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	32 h	4	0	4
Adjoint Administratif	28 h	2	1	1
Adjoint Administratif	30 h	5	2	3
Adjoint Administratif	32 h	3	2	1
Agent de Maîtrise	32 h	3	0	3
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	32 h	1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	32 h	18	6	12
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	30 h	5	5	0
Adjoint Technique	24 h	1	1	0
Adjoint Technique	30 h	11	3	8
Adjoint Technique	32 h	16	1	15
Adjoint d'Animation	32 h	8	0	8
Adjoint d'Animation	30 h	7	3	4
Adjoint d'Animation	24 h	2	2	0
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	32 h	8	4	4
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	30 h	5	2	3
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	32 h	3	2	1
Total des postes à temps non-complet		109	36	73

TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS				
Type de contrat	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	20 h	4	4	0
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	24 h	1	0	1
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	26 h	2	0	2
Contractuel de droit public (Remplacement de personnel absent)	35 h	1	1	0
Contractuel de droit public (Accroissement d'activité)	30 h	3	2	1
Contractuel de droit public (Accroissement d'activité)	35 h	1	0	1
Conseillers numériques	35 h	2	2	0
Contractuel de droit public (Volontariat territorial en Administration)	35 h	1	1	0
Agent recenseur	35 h	18	0	18
Contractuel de droit publique (Chargé de coopération)	35 h	1	1	0
Contractuel de droit publique (Directeur de centre social)	35 h	1	1	0
Apprenti	35 h	10	2	8
EFFECTIF TOTAL DE NON PERMANENT		45	14	31
EFFECTIF COMMUNAL TOTAL		352	158	194